

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre le quinze mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mme RAUX Marie-Pierre.

Mme RAUX Marie-Pierre a donné pouvoir à Mr Bruno ADNET,
Monsieur GRELET Remy a donné pouvoir à Mr Thierry GAUTHIER-GENSOUL,

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme LELOUP Sylvie est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 09 FEVRIER 2024

L'ensemble des membres du Conseil municipal a bien été destinataire du procès-verbal relatif à la réunion du 09 février 2024, aucune question n'a été soulevée.

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la séance du 09 février 2024 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Indemnité de fonction aux adjoints : délibération,
- Subvention au Comité des Fêtes pour le remboursement de la facture KFC du centre de loisirs de février : délibération,
- Tarifs des salles des fêtes : débat, vote et délibération,
- Délégation de la compétence d'admission en non-valeur au Maire pour les créances de faible montant : délibération,
- Remboursement de la fourniture de tampons suite aux travaux de voirie rue des Murots : délibération,
- Effacement de réseaux BT Route de Villers : délibération,
- Information concernant la balade à « Vél'eau »,
- Diverses délibérations,
- Questions diverses.

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

09-2024	INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
10-2024	SUBVENTION AU COMITE DES FETES – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
11-2024	TARIFS DES SALLES DES FETES – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
12-2024	AJOUT D'UNE DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
13-2024	REMBOURSEMENT DE LA FOURNITURE DE TAMPONS FONTE – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ
14-2024	EFFACEMENT DE RESEAUX BT ROUTE DE VILLERS – APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

INDEMNITE DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Vu la délibération 02-2024-3 du 19 février 2024 portant sur la modification du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 11 voix pour :

Prend acte de la demande de Monsieur Bruno ADNET, maire de la commune de percevoir une indemnité fixée à 76.56 % de l'indemnité de référence, soit : 15 219.00 €,

DECIDE :

De fixer à compter de la date exécutoire de la délibération, les indemnités de fonction des adjoints aux pourcentages suivants du montant de référence :

1er Adjoint, Mr Gilbert PERNET : 96.12 % soit 5073.12 euros,

2ème Adjoint, Mr Thierry GAUTHIER : 96.12 % soit 5073.12 euros,

3ème Adjoint, Mr Benoît JACQUINET : 72.09 % soit 3804.84 euros.

De procéder automatiquement à la revalorisation de ces indemnités en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Afin de rembourser la fourniture des repas de KFC pour le centre de loisirs de février 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 302.80€ au Comité des Fêtes de Matougues,
- De donner tous pouvoirs à Mr le Maire, pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

TARIFS DES SALLES FETES

Le Conseil municipal, vote les tarifs de la salle « Michel LE PORTIER » et de la Petite Salle à appliquer au 01^{er} avril 2024 :

Habitants de Matougues

Noms	Location	Forfait ménage	Vin d'honneur
Salle des Fêtes	300 euros	100 euros	130 euros
Petite Salle	120 euros	50 euros	60 euros

Extérieurs à Matougues

Noms	Location	Forfait ménage
Salle des Fêtes	600 euros	100 euros
Petite salle	200 euros	50 euros

Associations de Matougues

1°) Manifestation à but lucratif, *toujours gratuite*.

2°) Manifestation à but non-lucratif, *toujours gratuite*.

Location journalière (hors week-end)

- Avec commodité : 275 euros
- Sans commodité : 200 euros

Caution

- Salle des Fêtes : 1000 €
- Petite Salle : 765 €

Nota bene : sont seuls considérés comme habitants, les enfants de Matougues résidant à l'extérieur ; pour leur mariage. La petite salle est mise à disposition des habitants de Matougues lors de funérailles. Ces tarifs comprennent l'électricité, la clim et le chauffage.

AJOUT D'UNE DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE :

D'attribuer au Maire une délégation supplémentaire :

- **D'admettre**, en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100.00 €

TRAVAUX RUE DES MUROTS : REMBOURSEMENT DE LA FOURNITURE DE TAMPONS FONTE

La facturation de la fourniture des tampons suite aux travaux de voirie rue des Murots est obsolète. Le titre doit être établi directement à l'entreprise EIFFAGE qui a perçu le paiement de notre part et de la part de l'agglomération de Châlons.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De demander** à l'entreprise EIFFAGE le remboursement de la fourniture et mise en place de 6 tampons fonte dans la rue des Murots pour un montant de **2772.00 € TTC**,
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

EFFACEMENT DE RESEAUX BT ROUTE DE VILLERS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et de télécommunication dans la Route de Villers de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Tableau récapitulatif des dépenses :

TRAVAUX	MONTANT	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
Effacement du réseau BT	42 000.00 €	2 100.00 €
Effacement du réseau Orange	18 111.48 €	18 111.48 €
Effacement du réseau Eclairage Public	23 000.00 €	18 978.15 €

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux Route de Villers sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM,
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

BALADE A VEL'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en partenariat avec l'Agglomération de Châlons le dimanche 2 juin, une balade à « Vel'eau » va être organisée de 10h à 12h. Dans le cadre de cette manifestation, une réunion d'organisation est programmée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h55.

**Le Maire,
Bruno ADNET**

Le secrétaire de séance